

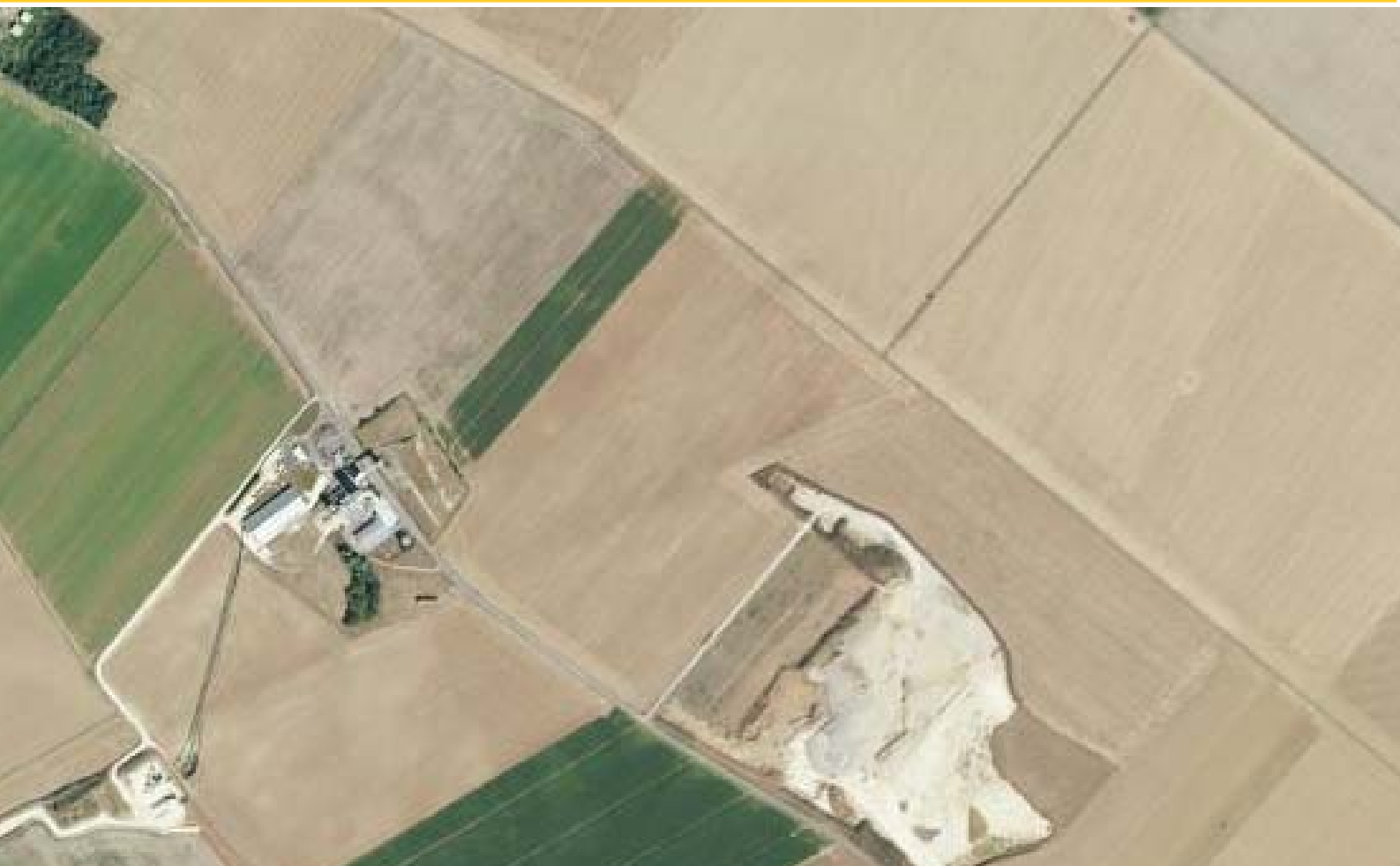


Commune nouvelle de **EOLE-EN-BEAUCE**  
Commune déléguée de **Villeau**  
Département d'Eure-et-Loir (28)

# TABLEAU RECAPITULATIF DES COMPLEMENTS A LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

## INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES

Rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées



**RECYCLEO** – 12 rue Notre-Dame des Victoires – 75002 PARIS

Dossier E 5839 / Mai 2019 Révision Octobre 2019



Thématiques	Compléments / Précisions	Emplacement dans le dossier
Éléments manquants dans le dossier	<p>Figuré de la piste ajouté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le plan parcellaire</li> <li>- la carte à 1/25000</li> <li>- le plan des abords</li> </ul> <p>(elle figurait déjà sur le plan d'ensemble page 17)</p> <p>Référence des parcelles concernées</p> <p>Accord du propriétaire</p>	<p>Page 6 Page 13 Page 15</p> <p>Paragraphe 2.2 page 8</p> <p>Annexe 1</p> <p>Annexe 2 (comptes et prévisionnel)</p>
Capacités financières	Comptes de résultats 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et prévisionnel 2019-2021	Annexe 2
Capacités techniques	Compétences de l'agent d'exploitation qui gèrera les apports dans le cadre du projet : ajout de la fiche de poste et du parcours professionnel de l'agent	Annexe 2
Cote de fond de fouille	La cote de 130 m NGF correspond au fond de l'ancienne carrière, après décapage des matériaux de découverte, qui seront intégralement conservés sur le site et remis en place dans l'ordre d'origine (marnes puis terre végétale) Manière dont le pétitionnaire s'assurera du respect de la cote : relevé topographique périodique	Paragraphe 4.5.3 page 21
Sensibilité biologique	Les espèces caractéristiques mentionnées page 34 sont celles du site Natura 2000. Natura 2000 est ajouté après site	Paragraphe 8 page 34
Hauteur des merlons	Le rapport de l'étude réalisée est joint au dossier	Annexe 8
	La période de décapage est précisée	Paragraphe 4.5.3 page 22
	La hauteur sera de 3 m	Paragraphe 4.5.3 page 21
	Les eaux de rinçage des bennes sont des eaux non polluées, qui s'infiltrent progressivement. Un paragraphe justificatif est ajouté	Paragraphe 10.1.4 page 47
Gestion des eaux	Volume du bassin : 2,4 m³	Paragraphe 10.1.4 page 47
	Emplacement de l'aire de rinçage et du bassin ajouté sur le plan d'ensemble	Plan d'ensemble page 17
	Emplacement de la canalisation d'eau : le long de la voie d'accès	Plan des abords page 15 Plan d'ensemble page 17 Carte des servitudes et des contraintes page 38
	Volume annuel d'eau utilisé : 1 200 m³	Paragraphe 9.1 page 36

	Surveillance de la qualité des eaux	Ajout d'un piézomètre « amont »	Paragraphe 10.1.4 page 47 Carte en annexe 4
	Surveillance des retombées de poussières	Justification des points de mesure	Paragraphe 10.4.2 page 57
	Mesures de bruit	Emplacement de la jauge « témoin » : point 3 hors direction des vents dominants et à plus de 1 km	Paragraphe 10.4.2 page 57 Annexe 4
	Tableau récapitulatif des parcelles et des propriétaires	Période de mesure : été ou début d'automne	Paragraphe 10.4.2 page 57
		Ajout d'un point L2 à proximité de la piste	Annexe 4
		Ajout d'un tableau avant les attestations de maîtrise foncière	Annexe 1